YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/DM/DA

DECISION N° 2000/351

OBJET : Convention de prestation de service relative à l'animation musicale des vœux du Maire au Personnel Communal le 19 janvier 2001 conclue avec l'agence "ARTISTIC CONSULTANT"

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune organise un repas dansant animé par un disc jockey le vendredi 19 janvier 2001.

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'agence artistique dénommée "ARTISTIC CONSULTANT" sise Boite Postale 11 – 91550 PARAY VIEILLE POSTE.

DECIDE

DE signer avec ladite agence une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale pour un montant de 5382 TTC .

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 2001, Fonction 0, sous fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 20 décembre 2000.

REÇU LE
28 DEC. 2000
SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE